



**Pas de bébés  
à la consigne !**

---

# **MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE : DES FORMATIONS DE QUALITÉ POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ**

---

1 - INTRODUCTION

2 - COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA SPECIFICITE  
DE LA "PETITE ENFANCE" POUR ACCUEILLIR LES  
TOUT-PETITS ?

3 - QUEL COEUR DE FORMATION ?

A. L'EXISTANT ET SES MANQUES

B. LES PRINCIPES QUE NOUS DÉFENDONS

C. NOS PROPOSITIONS DE MODALITÉS ET D'AXES DE  
FORMATION COMMUNS AUX MÉTIERS D'ACCUEIL DE LA  
PETITE ENFANCE

4 - LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA  
PETITE ENFANCE : COMBIEN DE DIVISIONS ?

5 - CONCLUSION



# MÉTIER S DE LA PETITE ENFANCE : DES FORMATIONS DE QUALITÉ POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

---

## 1 - INTRODUCTION

### UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DE LA FORMATION DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

De la garde à l'accueil, c'est ainsi que les bébés et les tout-petits ont bénéficié, à partir de la deuxième moitié du siècle dernier, de la qualité de travail de professionnels chargés de leur procurer soins et attention lorsqu'ils leur sont confiés en collectivité ou individuellement.

Depuis, les formations et les diplômes, les certificats et les attestations se sont multipliés dans le champ de la petite enfance, répondant, plus ou moins dans l'urgence aux besoins émergents dans ce domaine.

La croissance démographique, l'augmentation de la natalité, et le développement du taux de travail des femmes, ont vu la nécessité grandissante de permettre aux familles de trouver un relais d'accueil pour leurs bébés.

La carence en nombre de places d'accueil ainsi que de professionnels pouvant accueillir les enfants, ont fait l'objet d'une vive préoccupation et d'une mobilisation sans pareil avec le collectif **Pas de Bébé s à la Consigne** qui, il y a déjà plus de 5 ans, alertait les pouvoirs publics !

Plus récemment, dans son plan d'urgence, présenté au ministère de la famille en mars 2011, le collectif, insistait sur l'importance de la formation professionnelle des personnes ayant à charge l'accueil des tout-petits et faisait proposition d'une politique nationale, cohérente et adéquate en matière de formation, dans ce domaine si spécifique de la petite enfance où l'on ne peut s'improviser « accueillant éducateur » ...

Aujourd'hui, le diagnostic partagé par de nombreux acteurs, porte sur les difficultés et constats suivants :

1° l'insuffisance de professionnels qualifiés - particulièrement sur certains territoires - ,

2° mais aussi l'enjeu de "qualité" c'est-à-dire la pertinence de toutes les formations au(x) métier(s) de la petite enfance, terminologie qui désigne une période bien spécifique de l'enfance, compte tenu de ce qui particularise le bébé : un être inachevé.

Les enjeux sont d'importance, pour prendre en compte cette immaturité qui est propre à l'espèce humaine, la néoténie.

## **2 - COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA SPÉCIFICITÉ DE LA "PETITE ENFANCE" POUR ACCUEILLIR LES TOUT-PETITS ?**

### **Spécificité des enjeux de la petite enfance**

Dans le temps de l'enfance, il convient de faire la distinction entre la période des "bébés", celle des "jeunes enfants" et celle des "grands enfants", autrement dit :

- |                                |                      |                        |
|--------------------------------|----------------------|------------------------|
| 1) de la naissance à 2/3 ans : | les "bébés"          | } les deux constituant |
| 2) de 3/4ans à 5/6 ans :       | les "jeunes enfants" | } la "petite enfance"  |
| 3) de 6/7 ans à la puberté :   | les "grands enfants" |                        |

La néoténie particularise à la naissance l'état d'inachevé du bébé dont la poursuite du développement physique, psychique et psycho-affectif se déroule sur plusieurs années.

Ce qui amène à devoir prendre en compte fondamentalement que :

- Le bébé est un être qui ne peut exister sans l'apport du monde humain qui l'entoure, ce qui signe sa totale dépendance et souligne son absence d'autonomie.
- Le bébé a besoin d'être en relation avec un entourage qui puisse échanger avec lui. Un bébé ne peut se construire – acquérir des repères et les premières bases de son identité – que dans la relation avec la-les personne-s qui assure-nt principalement la fonction de maternage.
- Le bébé n'a pas conscience de sa personne et son cri d'appel n'est pas explicite, d'où la responsabilité des adultes d'avoir à décoder ses messages corporels.
- Le bébé peut aller bien mais il vit également des moments de tensions où il a mal, et des moments de souffrance psychique, lesquelles sont difficiles à repérer.
- Le bébé ne différencie pas son corps du monde extérieur. C'est à partir de son capital pluri-sensoriel qu'il est amené à découvrir, par le vécu de ses expériences, son monde interne et le monde externe, qu'il ne dissocie pas.

Et, donc cela signifie que dès les premiers signes de vie, le bébé doit être accueilli dans la culture humaine, et que doit être prise en compte sa dimension corporelle et psychique.

Sa vulnérabilité est d'autant plus grande qu'il l'ignore. Le bébé cherche à l'aveuglette de quoi se satisfaire. La relation à celui qui prend soin de lui et la réponse à son cri d'appel est un moment important de la construction psychique. Moment dont la répétition a son importance dans la poursuite de cette construction, selon que cela se réalise dans l'apaisement ou non. C'est parce qu'un autre a deviné ses besoins et y a répondu de façon spécifique, durant un temps suffisamment long, que l'enfant émerge du chaos premier et que le monde se met à prendre sens pour lui, à partir d'une expérience relationnelle de satisfaction et d'insatisfaction.

Cela fait donc partie de la formation d'apporter à tous les professionnels d'accueil de la petite enfance le bagage pour admettre :

- que le bébé accueilli par d'autres que sa mère fait l'expérience d'une nouvelle séparation et en même temps de nouvelles proximités.
- que l'enfant doit pouvoir compter sur l'adulte dont les allées et venues procurent un sentiment d'apaisement des tensions provoquées par l'inconfort physique ou psychique.
- qu'un bébé, aussi jeune qu'il soit, peut être très mal organisé psychiquement.

### **A propos de séparation**

Le tout petit qui a commencé à se développer au sein de sa famille s'est constitué dans sa relation à sa mère, à son père, des repères sensitivomoteurs, psycho affectifs qui constituent son premier sentiment de sécurité.

Confronté à un entourage et à un environnement totalement différents de son milieu familial, il faut lui garantir une continuité de maternage, sans laquelle, la césure porterait atteinte à son fragile équilibre psychique en devenir et le placerait dans un état de grande insécurité psycho-affective. Cette continuité se co-construit entre les parents et le ou les professionnels qui accueillent l'enfant, ce qui demande du temps et de la disponibilité. Cela souligne l'enjeu des conditions favorables à établir pour la rencontre effective entre parents et professionnels.

A contrario la non continuité des soins s'origine dans le surnombre des bébés aux besoins desquels les professionnels doivent répondre au quotidien.

De même, l'absence ou l'insuffisance de temps d'échange empêche la possibilité d'une prise en charge personnalisée à l'écoute du bébé et de ses propres rythmes et besoins, et amplifie les sensations de chute et d'abandon pour le bébé.

## **Prise en compte de ces spécificités pour l'accueil des jeunes enfants**

Ainsi s'occuper des enfants des autres implique une position professionnelle qui ne s'improvise pas, ne se devine pas...

Etre relais des parents et être professionnel, c'est être dans cette position « d'autre secourable » qui apaise la faim, mais aussi qui rassure, console, accueille ce qui déborde le bébé dans la continuité de ses repères.

S'occuper des enfants des autres est donc une pratique professionnelle qui exige la capacité de regarder, observer, décrire, interagir avec l'enfant et le resituer dans son contexte de vie.

Le travail des professionnels entre en résonance, en miroir avec l'histoire de chacun. Mais cela ne va pas de soi ni de l'admettre et encore moins d'accompagner les charges émotionnelles des bébés qui vivent leurs premières anxiétés, voire leurs premières dépressions.

Etre professionnel de la petite enfance, est donc un métier d'exigence où l'on doit pouvoir faire un travail sur soi pour ne pas refuser de voir les difficultés du bébé.

## **Quelques critères de qualité des modes d'accueil**

Depuis quelques années LA QUALITE de l'accueil par les professionnels est devenue le leitmotiv de tous, cependant de nombreuses études réalisées en France et à l'étranger montrent qu'elle n'est assurée et effective que si un ensemble de critères se trouve réunis :

- les niveaux de qualifications professionnelles : adéquation de la réponse des professionnels en matière de maternage, de portage, d'observation clinique des besoins des bébés, psychosomatiques, relationnels...,
- les taux d'encadrement et la taille restreinte des groupes d'enfants,
- le temps et la disponibilité accordés à l'enfant et à sa famille,
- ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée.<sup>1</sup>

Dans cette perspective une véritable professionnalisation des accueillants, c'est-à-dire disposer de connaissances approfondies en puériculture, psychologie et pédagogie, doit préparer à :

- « - un accueil personnalisant pour l'enfant, les parents, les professionnels,
- un accueil qui protège la sécurité affective des enfants et pérennise la continuité psychique,

---

<sup>1</sup> A ce sujet cf. l'ouvrage *Modes d'accueil pour la petite enfance. Qu'en dit la recherche Internationale* par A. Florin. Editions Eres. <http://www.editions-eres.com/resultat.php?Id=2045>

- un accueil qui encourage la vitalité découvreuse des enfants,
- un accueil qui respecte la dignité de l'enfant,
- un accueil, civilisant : des positions claires entre adultes »<sup>2</sup>.

### **3 - QUEL COEUR DE FORMATION ?**

#### **A. L'EXISTANT ET SES MANQUES**

Etat des lieux :

- L'absence de politique nationale en matière de formation est un obstacle auquel il faut remédier : l'Etat et les régions doivent impulser un plan prospectif de formation des divers métiers à hauteur des besoins<sup>3</sup>, en concertation avec les partenaires impliqués : éducation nationale et universités, instituts régionaux de formation, diverses écoles de formation,...
- La multiplicité des formations et des métiers, critiquée par certains, est pourtant source de richesse, à condition que les qualifications de base soient suffisantes au regard des principes énoncés précédemment et que des thématiques et temps communs de formation initiale et continue entre les différents métiers soient institués.
- Les qualifications de base sont insuffisantes pour certains métiers : les contenus théoriques et les temps de stages ne permettent pas de satisfaire suffisamment aux enjeux de professionnalisation déjà évoqués. Cela implique de mener la réflexion sur les aspects insuffisamment développés dans la formation de chacun des métiers, sur leurs spécificités et leurs complémentarités d'exercice et d'en déduire les améliorations à développer en termes de formation.
- Un aspect particulier mérite également attention : il s'agit du contenu de formation des professionnels encadrant les structures ou chargés de l'accompagnement des assistantes maternelles, en veillant à accorder leur juste place aux compétences professionnelles en matière de petite enfance et d'accompagnement des équipes, à côté des compétences strictement gestionnaires. A cet égard, nous observons avec une certaine inquiétude, l'évolution de la formation des éducateurs de jeunes enfants qui tend à les situer davantage du côté de la coordination et de l'encadrement d'équipe au détriment

---

<sup>2</sup> Principes développés par S. Giampino dans son ouvrage *Les mères qui travaillent sont-elles coupables ?* Paris, Albin Michel 2007. Chapitre *Confier ses enfants : la qualité est une priorité*, pp. 181 à 202

<sup>3</sup> cf. partie 4 ci-après

de leurs compétences éducatives propres en tant que professionnels intervenant auprès des enfants.

## **B. LES PRINCIPES QUE NOUS DÉFENDONS**

Un contenu indispensable de connaissances en matière de petite enfance doit être accessible à tout professionnel s'orientant vers ces métiers, cœur de métier que toute formation, quelle qu'en soit le degré de qualification, devrait dispenser : portage, maternage, prise en compte de la dimension physique et psychique, apports pédagogiques et éducatifs, formation sur le travail en équipe et avec d'autres partenaires, doivent être le socle de connaissances communes.

Il convient de définir et de s'appuyer sur quelques principes concernant la formation des professionnel-le-s accueillant au quotidien des jeunes enfants :

- Les professionnel-le-s de l'accueil de la petite enfance doivent être en mesure de prendre en compte et respecter chaque enfant dans son développement global. La pluridisciplinarité des équipes est à conserver et développer, incluant des professionnel-le-s plus compétents dans le domaine de la santé (le tout petit s'exprime largement par le langage du corps) et d'autres plus compétents dans le domaine "éducatif" (place des activités sensori-motrices et du jeu dans le développement cognitif et affectif des petits, aménagement de l'espace, éveil artistique, créatif et culturel), chacun devant être attentif à tous ces aspects et partager une sensibilité et des compétences pour la dimension psychique.
- Les soins prodigués et le prendre soin assurent le sentiment de sécurité du bébé et du jeune enfant, à la base de sa santé physique et psychique, sentiment de sécurité sur lequel il s'appuiera pour le développement de ses potentialités et pour ses apprentissages. Pour cela, les connaissances et compétences concernant le développement physique et psychique, éducatif et social des enfants, leur interdépendance, ainsi que les aspects relationnels, doivent être suffisamment enseignés/développés chez tous les professionnel-les. De même que la réflexion sur la place d'un environnement d'accueil adapté, riche et évolutif pour favoriser l'activité de l'enfant, le jeu et ses apprentissages (sensori-moteur, langagiers et sociaux).
- Il convient donc d'éviter toute opposition qui pourrait s'avérer stérile entre la dimension de santé et la dimension éducative et sociale dans la formation. La professionnalisation doit permettre d'articuler des connaissances approfondies en puériculture, en psychologie et en pédagogie, dans la perspective d'un travail pluridisciplinaire auprès des enfants, se prolongeant par une réelle formation permanente.

- La formation initiale et continue doit offrir aux professionnel-le-s un cadre pour développer leur créativité et une capacité réflexive par rapport au besoin de relation individualisée du jeune enfant dans un contexte de socialisation, ainsi qu'une capacité à penser le travail en équipe (mise en sens des pratiques, mise à distance des projections affectives des professionnel-les).
- Les diverses formations des métiers respectifs de la petite enfance doivent prévoir des thématiques et des temps communs d'étude entre les différents cursus pour favoriser les futures complémentarités et transdisciplinarités professionnelles.
- La formation continue diplômante doit être largement développée pour permettre à tout professionnel d'accéder à des niveaux de qualification plus élevés.
- La formation continue des assistantes maternelles comme des autres professionnels au long de la carrière doit leur laisser le choix des organismes de formation afin qu'ils puissent décider des thèmes d'approfondissement pour leur pratique.
- Plus de possibilités d'évolution vers d'autres formations permettront aussi d'éviter des voies professionnelles conduisant à des « impasses ».

L'application de ces principes doit permettre aux professionnel-le-s accueillant au quotidien des jeunes enfants de travailler en équipe, ou lors de rencontres avec leurs collègues, et en pluridisciplinarité avec les autres professionnel-le-s intervenant dans les modes d'accueil, médecins, psychologues, psychomotriciens, au travers de journées pédagogiques, réunions d'équipes, analyses de pratiques et observation partagée...

### **C. NOS PROPOSITIONS DE MODALITÉS ET D'AXES DE FORMATION COMMUNS AUX MÉTIERS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

Sur la base des constats ci-dessus énoncés, le collectif formule des propositions s'adressant globalement à la filière des métiers de la petite enfance.

Bien que les formations et diplômes dans le champ de la petite enfance soient organisés et validés aujourd'hui au sein de ministères différents, il nous semble essentiel, au delà de la singularité de chaque formation (temps et niveau de qualification différent, dimension plus sanitaire ou plus socio-éducative...), qu'existe un socle de connaissances communes, ainsi qu'une approche pédagogique spécifique à la formation des adultes.

Chaque formation vise à préparer les futurs professionnels à appréhender leur rôle autour de l'accueil de l'enfant et de sa famille, des soins, du développement et du bien-être du jeune enfant de 0 à 6 ans, en référence au projet de service ou d'établissement, tel qu'il est défini depuis le décret d'août 2000.



Ainsi, nous proposons que chaque formation, quelque soit son niveau de qualification puisse aborder les thématiques suivantes :

**Axe 1 : Les soins et la santé du jeune enfant :**

- La fonction des soins
- Du prendre soin physique au soin psychique
- Les soins au quotidien (repas, sommeil...)
- Santé et prévention
- Repérer les signes de maltraitance
- L'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique
- Eléments de psychopathologie du bébé et du jeune enfant
- Les gestes d'urgence
- Les pratiques d'hygiène

**Axe 2 : Connaissance du développement de l'enfant sur le plan :**

- Psychique, Moteur, Sensoriel, Cognitif, Langagier, Social
- L'accueil, les liens et la séparation
- Approche du handicap et de la psychopathologie du bébé et du jeune enfant

**Axe 3 : Accueillir, accompagner, communiquer avec les familles :**

- Premiers liens et interactions précoces
- Diversité culturelle et sociale des familles
- La fonction parentale et les différentes formes de parentalité
- Les relations parents-enfants- professionnels
- La mise en place des différents temps d'échanges avec les parents et leur participation dans les lieux d'accueil
- La prévention prévenante dans l'accueil des familles
- La création d'un climat de confiance, du tact et de la discrétion professionnelle.
- La confidentialité et le secret professionnel

**Axe 4a : L'accueil du jeune enfant en collectivité :**

- L'observation et l'observation partagée<sup>4</sup>.
- Organisation pédagogique et aménagement de l'espace
- Individualisation et socialisation : l'enfant dans le groupe
- La question des interdits, des règles et des limites
- Les besoins de l'enfant : besoin de sécurité, d'expérimentation, d'activité, de relation...
- Le respect des rythmes individuels du bébé et du jeune enfant
- L'accompagnement de la vie quotidienne (sommeil, repas...)
- Les repères, le sentiment de sécurité et les limites
- Les repères spatio-temporels
- Le processus d'autonomie

---

<sup>4</sup> L'observation de l'enfant permet un accueil respectueux du rythme de chacun (sommeil, repas ...), d'organiser l'espace pour que l'enfant repère l'adulte qu'il connaît le mieux, celui qui est en lien avec ses parents, d'aménager l'espace en fonction des besoins évolutifs des bébés (activités sensori-motrices, jeux de découverte, jeux de manipulation, jeux symbolique...). L'observation est ce qui permet d'être attentif aux manifestations non-verbales de l'enfant, aux expressions de ses besoins affectifs et physiologiques, de son malaise psychique. Ainsi, toutes les formations des professionnels de la petite enfance, quel que soit le niveau doivent comporter plusieurs approches théoriques et pratiques de l'observation des bébés. L'initiation à l'observation vise à sensibiliser à l'existence de processus inconscients mis en jeu par dans la relation professionnel/bébé.

**Axe 4b : L'accueil du jeune enfant en mode d'accueil individuel :**

- Mêmes axes qu'en 4a
- La coopération avec les équipes chargées du suivi (PMI), les RAM, les pairs et les autres professionnel-les de l'enfance
- Les enjeux de la co-éducation avec les parents
- Les dimensions administratives : agrément, contrat de travail, fonction employeur des parents...

**Axe 5 : Les actions éducatives auprès du bébé et du jeune enfant :**

- Les grands courants pédagogiques : mouvements d'éducation nouvelle et de pédagogie coopérative, active (Montessori, Freinet, Korczak, ...)
- La place du jeu et de la créativité
- Démarche éducative : stimulations directes et indirectes
- Les activités
  - \* Activités sensori-motrices
  - \* Jeux de découverte
  - \* Jeux moteurs
  - \* Jeux de manipulation
  - \* Jeux symboliques
  - \* L'eau et le sable
  - \* La littérature enfantine
  - \* Eveil artistique, culture, créativité...
- Les apprentissages chez le jeune enfant
- La valorisation du plaisir de faire et de la confiance en soi chez l'enfant
- Ecouter, comprendre et parler au jeune enfant

**Axe 6 : La communication et le travail en équipe/à domicile :**

- Connaissances psychosociologiques
- Dynamiques de groupes
- Travailler en équipe : la définition des rôles et fonctions
- La communication formelle et informelle. Les réunions, le cahier de transmission
- Mécanismes inconscients dans le travail d'équipe
- La gestion de conflit
- Analyse des pratiques
- Le projet d'établissement
- Le projet de la professionnelle à domicile
- Pédagogie institutionnelle et travail d'équipe

**Mais aussi, au-delà des apports théoriques :**

Le temps de stage et de pratique doit être suffisamment conséquent pour permettre par l'alternance intégrative, la construction d'une identité professionnelle. L'articulation théorie/pratique, basée sur l'approche par l'expérience et la connaissance est un axe essentiel de la formation. L'alternance est donc le principe fondateur qui donne sens et organise l'ensemble de la formation professionnelle.

Enfin, pour mener à bien un projet de formation des professionnels de la petite enfance, il est indispensable de penser le cadre pédagogique de la formation afin de donner à chaque étudiant la possibilité d'être acteur de sa formation.

De plus, si l'utilisation de nouveaux supports numériques de travail peut avoir de la pertinence, il nous semble néanmoins indispensable de préserver le travail collectif et coopératif qui permet une véritable rencontre entre pairs :

- Cours théoriques laissant une grande place aux échanges.
- Travail en petits groupes autour de textes fondamentaux, d'exposés des étudiants ou de situations éducatives...
- Analyse de pratiques à partir de situations vécues en stage, ou dans l'emploi, et mise en lien avec les connaissances théoriques.
- Travail sur l'observation à partir de stages et de vidéos.
- Mise en place de temps d'accompagnement à la fois individuel et collectif.
- Réunions avec les étudiants comme lieu d'expression, de régulation et d'expérience de la prise de parole et de la négociation.
- Modules thématiques avec des intervenants extérieurs ou au sein de l'université, conférences, sessions.

#### **4 - LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE : COMBIEN DE DIVISIONS ?**

Pour mémoire, notre évaluation des besoins de formation pour les professions d'accueil de la petite enfance, établie en 2011 indiquait que :

- dans la perspective de créer 200 000 places en accueil collectif, nous appelons à favoriser un rééquilibrage des équipes en professionnel-les les plus qualifié-es.
- or seulement 5400 professionnel-le-s qualifié-e-s (puéricultrices, auxiliaires de puériculture et éducateurs-trices de jeunes enfants) ont été formé-e-s en 2006, destiné-e-s à tous les emplois (en maternité, en services de pédiatrie, de PMI...), et pas uniquement pour les modes d'accueil. Et le gouvernement prévoyait de n'en former que 15 000 sur les 5 prochaines années, c'est-à-dire 3000 par an (plan métiers petite enfance, décembre 2008). Ceci est notoirement insuffisant.
- pour créer 200 000 places en accueil collectif, avec pour base de calcul les taux actuels d'encadrement s'appliquant à 80 000 enfants qui ne marchent pas et 120 000 qui marchent, il faut former plus de 10 000 professionnel-le-s qualifié-e-s par an pendant 3 ans (ou 6200 par an pendant 5 ans), se destinant spécifiquement aux carrières dans les modes d'accueil.
- ce projet doit prendre en compte des mesures de promotion professionnelle pour permettre notamment l'accès des titulaires de CAP petite enfance et des assistantes maternelles qui travaillent ou souhaitent travailler en structure collective aux formations à des métiers de la petite enfance plus qualifiés.

En pratique, pour répondre à la fois aux besoins quantitatifs et qualitatifs de formation du secteur de la petite enfance, nous demandons :

- Le maintien et le développement de l'offre de formation (pour atteindre l'objectif de 10 000 nouveaux professionnels qualifiés par an) assurée par des organismes et centres de formation publics ou à but non lucratif, et préservant la diversité des approches pédagogiques. Nous nous élevons contre toute intrusion du secteur lucratif dans l'offre de formation des professionnel-le-s de la petite enfance.
- La préservation, au sein des organismes et centres de formation initiale et continue, de cursus de formation spécifiquement dédiés aux professions d'accueil de la petite enfance. Le projet de formations généralistes du travail social et éducatif qui méconnaît la nécessité de professionnaliser l'accueil de la petite enfance doit être écarté.
- La garantie du financement d'un plan d'urgence en faveur de l'accueil de la petite enfance, incluant son volet formation, par l'Etat, en lien avec les régions et les autres collectivités territoriales.

## **5. CONCLUSION**

Ainsi, le collectif "Pas de bébés à la consigne" est soucieux de préserver une formation spécifique et singulière au champ de l'accueil de la petite enfance. Même si les différents métiers en travail social partagent des valeurs communes, il est indispensable que la connaissance fine du public que représentent les très jeunes enfants soit garantie. La polyvalence comporte le risque de ne plus former des professionnels capables d'appréhender les enjeux propres à la petite enfance.

Il s'agit bien de garantir aux jeunes enfants et à leur famille une offre d'accueil à hauteur des besoins et un accueil de qualité assuré par des professionnels disposant de qualifications éprouvées dans le domaine de la petite enfance. C'est tout le sens de notre revendication d'un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance et pour la formation spécifique des professionnels de ce secteur.

